

CHIFFRES 2016

Le mot de la présidente

Dominique Kimmerlin

Le nombre d'affaires enregistrées en 2016 s'élève à 9 572, en baisse de 0,9 % par rapport à l'année 2015. Le nombre d'affaires jugées s'élève à 9 622. Ce chiffre légèrement supérieur au nombre d'affaires enregistrées a permis à la juridiction montreuilloise de réduire encore le nombre d'affaires en instance de 1,3 % pour atteindre un niveau d'affaires en instance historiquement bas où celles de plus de deux ans ne représentent plus que 2,15 % du stock total d'affaires en instance.

L'activité du tribunal administratif de Montreuil reste très concentrée autour de deux grandes catégories de contentieux : le contentieux des étrangers et le contentieux fiscal, lesquels représentent à eux seuls près de 45 % du total des affaires enregistrées en 2016.

Le délai moyen prévisible de jugement est de 5 mois et 15 jours, et le délai moyen constaté hors procédures d'urgence est de 9 mois et 10 jours contre 1 an et 9 mois pour l'ensemble des tribunaux administratifs.

Ces résultats témoignent de l'engagement quotidien des magistrats et agents de greffe au service de la justice au moment où nos concitoyens attendent une réponse rapide et de qualité à leur demande de justice.

9 572

affaires enregistrées,
soit une baisse de 0,9 %
par rapport à 2015

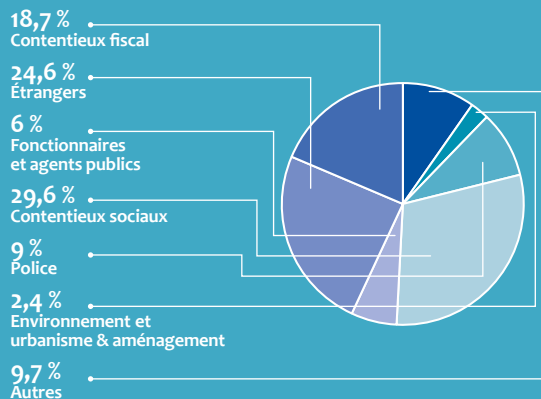
9 622

affaires jugées,
soit une baisse de 8,5 %
par rapport à 2015

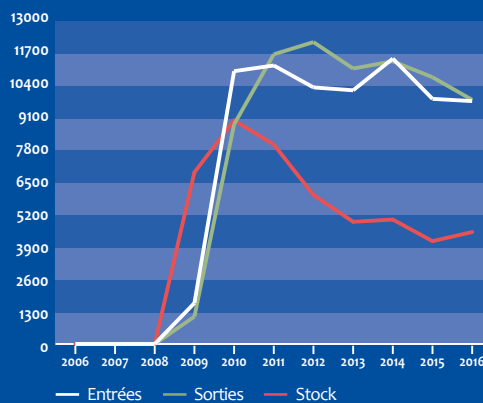
5 m 15 j

est le délai prévisible
moyen de jugement,
soit une baisse de 55 %
de 2010 à 2016

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES*



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.